

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 07 mars 2024

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Michel DEHAENE à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à madame Dorothée BERTRAND

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Monsieur Bruno WILLERON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GLORANT

Délibération n°18/20 – 03/2024

Objet de la délibération : CCFL – Journées du Patrimoine – Organisation d'une manifestation médiévale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que chaque année, la commune participe à la journée du patrimoine subventionnée en partie par la CCFL ;

Exposé des motifs :

Pour cette édition 2024, la commune souhaite organiser une manifestation autour de l'univers médiéval. Elle se déroulera les 28 et 29 septembre prochain au Parc Watine.

L'association TEMPUS MEDIELYS assurera l'animation principale et sera rejointe cette année par des artisans médiévaux. Cette dernière assurera également une démonstration auprès des écoliers le vendredi après-midi. Enfin l'association Mémoire d'Estaires proposera un concours de château fort à destination des élèves de CM.

Les visiteurs pourront cheminer dans le village médiéval ainsi que de stand en stand afin d'assister à diverses démonstrations et découvrir une sélection de produits à connotation médiévale.

Un budget prévisionnel de maximum 5000 euros est prévu. Cette somme comprendra les frais divers nécessaires à la bonne organisation d'une telle manifestation.

DATE DE
CONVOCATION

01 MARS 2024

DATE DE PUBLICATION

14 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

**Objet : CCFL –
Journées du Patrimoine
– Organisation d'une
manifestation médiévale**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2024

Objet de la délibération : CCFL – Journées du Patrimoine – Organisation d’une manifestation médiévale

Les dépenses inhérentes à cet événement seront imputées à l’article 6232 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l’unanimité :

- **de prendre acte** de la programmation de 2024 inhérente à cette manifestation ;
- **de dire** que les dépenses seront imputés au compte 6232 ;
- **d’autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance
Stéphane GLORANT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/03/2024

Publié ou notifié le 14/03/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

